

Les Tribunes 2016

En cliquant sur le mois considéré vous aurez accès à nos communications dans la revue municipale

« **Beauchamp Info** »

ANNEE 2016

NOVEMBRE
2016 :

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir

SEPTEMBRE
2016 :

**Conseil municipal du 23 juin.
La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée.**

JUILLET 2016 :

Le service petite enfance « chamboul'tout » les préjugés !

MAI 2016 :

Pas d'augmentation des impôts communaux !

MARS 2016 :

La rigueur reste d'actualité

JANVIER 2016

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

BEAUCHAMP INFOS - NOVEMBRE 2016

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir

Au Conseil municipal du 29 septembre dernier, la liste Beauchamp Renouveau s'est abstenue lors du vote relatif à l'ouverture du Relais Assistantes Maternelles (RAM), pourtant tant attendue par toutes nos « nounous » indépendantes. Ces **professionnelles de la petite enfance**, employées par des parents (**vous**), ne semblent pas avoir droit à beaucoup de considération de la part de ces élus ! Ne pas valider la création d'une telle structure relève d'une grande ignorance quant à l'intérêt qu'elle représente tant pour ces professionnelles que pour les enfants qu'elles accueillent !

Prétexte invoqué : Cette création engendrerait » une diminution des activités d'éveil proposées aux enfants dans le cadre du multi-accueil « ! **Faribole !** La **réorganisation** de tout le service **et l'arrivée** d'une nouvelle recrue, titulaire du CAP petite enfance, ont permis, **sans supprimer la moindre prestation**, de maintenir la **même qualité d'accueil** au sein de la structure municipale. Créer un RAM, c'est reconnaître les assistantes maternelles indépendantes comme partie intégrante de l'offre d'accueil petite enfance de notre commune, c'est leur faciliter l'accès à la formation professionnelle, les accompagner, ainsi que les parents, dans leurs démarches administratives et les aider à sortir de leur isolement.

Tout avait été clairement expliqué lors de la commission petite enfance de juin et ce projet avait fait, alors,

l'unanimité... Comprenne qui pourra... **L'absurde n'a pas de limite.**

Faut-il rappeler notre **engagement sur la politique familiale communale** depuis le début de notre mandat : augmentation du nombre d'enfants accueillis à l'accueil collectif et ouverture de celui-ci 5 jours au lieu de 4, création d'un Point Conseil Petite Enfance (PCPE) qui informe, accompagne et conseille les jeunes et futurs parents et, aujourd'hui, création d'un RAM. N'oublions pas, aussi, l'ouverture du restaurant scolaire le mercredi midi afin de permettre aux personnes qui travaillent le matin de récupérer calmement leurs enfants.

Nous sommes loin du désengagement dont certains osent parler !!!

Pour vous et avec vous

[Retour au calendrier](#)

BEAUCHAMP INFOS - SEPTEMBRE 2016

Conseil municipal du 23 juin. La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée.

Cette modification permet de préciser quelques points qui, bien sûr, tout en respectant la Loi, protégeront mieux notre cadre de vie et limiteront certaines proximités.

Refusant obstinément toute évolution, un groupe d'opposition nous reprochait encore, dans ses dernières Tribunes Libres (juillet 2016), de ne pas avoir fait un Référendum Local sur le PLU. En dehors de l'impossibilité d'un tel référendum, il est permis de faire référence à des référendums récents pour voir l'hypocrisie, les ambiguïtés et la dangerosité de tels dispositifs dont le seul intérêt est de donner aux élus une occasion de ne pas prendre leurs responsabilités. Nous ne détenons évidemment pas la Vérité. Nous nous donnons les moyens de décider dans l'intérêt réel du Beauchamp de demain.

Nous nous sommes adjoint le concours d'un cabinet conseil en urbanisme, d'un architecte du Patrimoine et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-d'Oise qui nous apportent leur savoir faire et leurs compétences.

Pour rappel, c'est, bien sûr, le Maire qui a la responsabilité de la délivrance des permis de construire mais il ne peut évidemment pas en refuser un à partir du moment où ce dernier respecte les dispositions légales, entre autres le PLU.

On jugera dans ces conditions du bien fondé du procès permanent en incompétence qui nous est fait. Nous vous invitons à assister à une séance du Conseil municipal pour vous aider à vous faire votre opinion.

Heureusement Beauchamp ne manque pas de gens de bonne volonté qui abordent les sujets positivement. Quelques-uns ont bien voulu s'investir dans le **Comité Consultatif Urbanisme 1CCU** dont le rôle n'est pas d'instruire les dossiers mais d'aider à la réflexion afin que les élus prennent les meilleures décisions.

Le compte administratif 2015 présente un excédent total de près de 1 200 000 € malgré une baisse des recettes. Pour obtenir un tel résultat, dont nous sommes fiers car il représente le fruit de tous nos efforts, il a fallu réduire les dépenses au plus juste donc faire des choix dont certains ont été difficiles. Le fonds de roulement dégagé permet à la ville d'honorer ses factures dans les meilleurs délais. Pour autant, Beauchamp est encore en « convalescence ». Aussi les efforts devront être maintenus durant les exercices

futurs.

Pour vous et avec vous

[Retour au calendrier](#)

BEAUCHAMP INFOS - JUILLET 2016

Le service petite enfance « chamboul'tout » les préjugés !

Offrir plus de services à moyens constants, tel était le défi que nous nous étions fixé pour le multi-accueil en ce début de mandat : Mission accomplie !

Malgré un contexte budgétaire très contraint, il était absolument nécessaire de faire évoluer l'offre de service en matière de petite enfance.

Ainsi, dès mars 2015, naissait le **Point Conseil Petite Enfance (PCPE)**, point d'information, d'accompagnement et de conseil aux jeunes ou futurs parents, en partenariat étroit avec la CAF, le Conseil départemental et la PMI.

Puis, en septembre 2015, l'**accueil collectif** passait à **17 places**, alors que cinq assistantes maternelles de la crèche familiales nous quittaient pour diverses raisons (retraite, déménagement, changement d'orientation professionnelle...).

Parallèlement, à la nécessaire révision du statut de ces dernières, nous avons, en 2015, **mieux valorisé leur travail** en augmentant le taux horaire de leur rémunération.

Enfin, grâce à une réorganisation concertée du travail de chacune, et **sans augmentation de budget**, ouvrira, dès septembre 2016, un **Relais Assistantes Maternelles (RAM)**, destiné aux assistantes maternelles indépendantes, aux enfants qu'elles accueillent et aux parents qui les emploient. Les RAM assurent une mission d'information tant des familles que des professionnels de la petite enfance et offrent un cadre de rencontres et d'échanges des bonnes pratiques.

Simultanément, dès la rentrée de septembre, pour toujours mieux répondre à la demande des parents, et toujours à moyens constants, l'**accueil collectif** ouvrira **cinq jours** au lieu de quatre actuellement.

Point Conseil Petite Enfance , Relais Assistantes Maternelles, Accueil collectif sur 5 jours de 17 berceaux, crèche familiale de 70 places, soit une centaine d'enfants accueillis* pour une centaine de naissance par an, il fait vraiment bon être jeune parent à Beauchamp !

Bien entendu, nous continuons tous à œuvrer pour encore améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant dans notre commune, car encore bien des choses sont possibles !

*17 places en collectif permettent l'accueil de plus de 17 enfants, sur un, deux, trois, quatre ou cinq jours en fonction des besoins des parents. En septembre, ils seront une trentaine.

Pour vous et avec vous

Les élus de Beauchamp à Votre Image vous souhaitent de profiter au mieux de l'été.

[Retour au calendrier](#)

Pas d'augmentation des impôts communaux !

Bonne nouvelle mais, peut être, pas pour tout le monde...

Grâce à une rectitude constante et aux efforts quotidiens pour tenir notre budget, nous avons pu encore, cette année 2016, proposer un budget sans augmentation de nos impôts.

Comment expliquer que des conseillers d'opposition s'abstiennent sur le maintien sans augmentation des taux d'imposition ? Cela signifierait-il qu'ils auraient préféré les voir augmenter ? ...

Même position surprenante de la part de conseillers d'opposition qui votent «contre » le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) alors que nous lui accordons le budget qu'il sollicite pour satisfaire les demandes d'aides qu'il reçoit !!!

Il n'y a pas de recette miracle. Dans la situation financière très tendue de Beauchamp aggravée par la baisse des dotations de l'Etat, dégager un minimum d'autofinancement pour maintenir notre patrimoine nécessite soit d'augmenter les recettes (les impôts...), soit de réduire les dépenses où cela est encore possible. Nous avons choisi cette 2ème solution qui est loin d'être la plus facile.

A l'heure où il faudrait que tous les Beauchampois soient solidaires pour participer positivement au redressement de notre commune, certains ne « jouent-ils » pas l'opposition systématique tout en se qualifiant d'« opposition constructive »?

Nous ferons en sorte que notre commune s'en sorte même si ceux-là s'y opposent.

Oui, nous respectons le choix des agents qui souhaitent évoluer vers des postes plus qualifiés dans d'autres collectivités qui offrent plus de perspectives de carrière.

Oui, nous ne remplaçons pas systématiquement leur départ.

Oui, nous mutualisons pour continuer à assurer les services à la population en supprimant les doublons.

Oui, nous gérons nos finances au plus serré et mettons la sécurité en tête de nos priorités.

Oui, nous devons encore travailler pour vous.

Oui, nous continuerons à faire des réunions publiques.

Oui, nous sommes à votre écoute dès que vous nous alertez sur un sujet.

Oui, nous reconstruisons notre ville de Beauchamp avec vous.

Oui, nous ferons toujours passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

Pour vous et avec vous

[Retour au calendrier](#)

La rigueur reste d'actualité



Vus certains articles mensongers, nous voudrions revenir sur la logique de nos décisions financières depuis notre élection. Nous avons trouvé notre ville dans une situation dramatique tant financièrement que pour sa

« gouvernance » : il n'y avait plus de maître à bord depuis un certain temps.

Pendant la campagne nous nous étions engagés à « diriger notre ville en apportant de la **rigueur** et de la **transparence** dans **l'action municipale**« .

Comment redresser la situation financière sans **rigueur** ? Rappelons qu'à notre arrivée, la ville était sous tutelle. Lors de la réunion publique du mois de septembre 2014 l'expert comptable, qui avait audité les comptes, vous a montré la **situation en toute transparence**. C'était clair : pour sortir la tête de l'eau, il fallait trouver deux millions ce qui nécessitait d'augmenter chacun des impôts locaux de 6 points. Nous n'avons appliqué que la moitié de cette préconisation qui représentait déjà une augmentation de 21 % afin de « boucler » le budget 2014.

Pour affronter 2015, il fallait donc trouver encore un million d'euros. Nous nous sommes engagés à diminuer les dépenses de ce montant dans 2 domaines :

-  les dépenses de fonctionnement : 400 000 € (11 %). Nous avons dû, bien sûr, faire des choix difficiles en supprimant ou en diminuant certaines activités.
-  les frais de personnel qui étaient à Beauchamp deux fois plus élevés par habitant que dans les villes comparables : baisse de plus d'un million d'euros (10 %).

Dans la **transparence** et dans **l'équité**, nous avons redressé des dérives en appliquant simplement la Loi et les décisions des Conseils municipaux d'avant 2014.

Grâce à notre action opiniâtre, Beauchamp aujourd'hui n'est plus sous tutelle et nous avons pu équilibrer le budget 2015 sans augmentation d'impôts.

Nous sommes sortis de l'emprunt toxique lié au franc suisse avec l'aide du fonds de soutien. Nous n'avons pas le choix. Beauchamp ne pouvait pas payer des intérêts à plus de 22 % et nous ne pouvions plus attaquer en justice.

Aujourd'hui, avec toutes ces mesures, nous aurions la tête hors de l'eau si l'Etat n'avait décidé, en 2015, la baisse des dotations, ce qui représentera, pour Beauchamp, plus d'un million d'euros.

Actuellement, il nous faut, par de nouveaux efforts, trouver ce nouveau million d'euros sans faire l'impasse sur l'entretien de notre patrimoine (nos voiries, nos bâtiments ...) qui a été négligé depuis trop longtemps.

Pour vous et avec vous

[Retour au calendrier](#)

BEAUCHAMP INFOS - JANVIER 2016

Au dernier Conseil municipal, nous avons appris que **le terrain vendu, avenue des Marronniers**, était proposé dans une agence immobilière à un prix nettement supérieur à notre vente.

Dans la situation budgétaire et financière de Beauchamp, une bonne gestion consiste à **vendre certains biens immobiliers** appartenant à la ville. Ce terrain à bâtir a été évalué par les services du domaine à 246 000 €. Il est important de noter que cette évaluation a été réalisée sans enquête sur place (application d'un prix moyen au mètre carré). Or le terrain présente un caractère atypique (**parcelle en triangle**), la construction d'un bien immobilier sur ledit terrain n'est donc pas évidente. Le terrain a été vendu par vente aux enchères immobilières notariale organisée par la Chambre des notaires de Paris. Ce mode de vente est simple, publique et totalement sécurisée juridiquement. Il permet à la commune de n'engager aucun frais (commission d'agence immobilière,

par exemple). Il a été approuvé par Le Conseil municipal (24 voix « pour » et 5 « abstentions »). Beaucoup d'acheteurs potentiels ont demandé des renseignements sur le terrain et se sont rendus sur place pour visiter. Probablement à cause de la configuration particulière du terrain, une seule enchère a été proposée à hauteur de 175 000 €. Personne n'ayant surenchéri dans les 8 jours qui ont suivi, le terrain a été cédé pour ce montant, ce qui n'était pas le résultat attendu.

Aujourd'hui, ce terrain est en vente en agence pour un prix bien supérieur mais, il n'est pas encore vendu !

Le recours à une telle vente aux enchères ne sera plus retenu systématiquement dans le cas de ventes ultérieures.

Droit de Préemption Urbain Renforcé

Le 25 juin 2015, Le Conseil municipal (CM) validait, à l'unanimité, l'autorisation d'utiliser le Droit de Préemption Urbain indispensable notamment pour mettre en œuvre les dispositions du Plan local d'Urbanisme.

Le 25 juin 2015, Le CM validait, par 24 voix « pour » et 5 voix « contre », l'utilisation du Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) pour l'îlot UAa. Ce DPUR n'est qu'une disposition technique permettant de préempter séparément des appartements au sein de copropriétés, et non pas seulement des immeubles en totalité comme le permet le DPU . Ce DPUR est donc indispensable pour mener à bien sur le long terme l'opération de l'îlot. Il n'a aucune influence sur les contraintes du Plan Local d'Urbanisme. Comment expliquer les 5 voix « contre » ? Opposition systématique ? ...

Meilleurs voeux pour la nouvelle année

Pour vous et avec vous

[Retour au calendrier](#)